

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Jérémie Gadoury**

<https://www.cadre21.org/membres/a14a24ac2f6505bf29cff58b>

Date d'obtention : 2023-03-17 17:44:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur\victimé, évaluer l'incident, remplir la grille d'évaluation (une par individu/témoin rencontré). S'assurer de limiter la diffusion d'information entre eux. Confisquer l'appareil si nous pensons qu'il contient des images\vidéos de pornographie juvénile. Évaluer si geste impulsif ou malveillant, rencontrer l'investigateur et remplir la grille d'évaluation si geste impulsif. Rencontrer l'investigateur pour confisquer l'appareil contenant les photos\vidéos et contacter immédiatement le service de police. Terminer avec appels aux parents et signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que le respect du protocole SEXTO est très important afin de préserver l'intégrité de la victime. Il est aussi possible d'utiliser les politiques de l'établissement lorsqu'on se rend compte qu'il n'y a pas matière à sexto. Il faut absolument stopper la propagation des images\vidéos pour préserver l'intégrité physique et psychologique de l'individu. Même si un individu a 18 ans+, nous devons quand même enclancher la trousse SEXTO avec notre élève. Si un parent vient nous parler d'une situation de sexto, nous devons le référer au service de police. Son enfant peut cependant venir nous voir et donc enclancher la trousse SEXTO.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate serait à mon avis serait le moment où la victime doit parler de la situation. J'ai l'impression que cela peut être gênant et humiliant pour elle. Nous devons stopper la diffusion du contenu rapidement afin d'éviter les dégâts possibles. Nous devons en tant qu'intervenant, démontrer que nous voulons les aider, que nous sommes à l'écoute et qu'elle fait partie de la solution au problème.